p 20668 (240) 4000

LE ROMANT DE CONCHINE ET DE SA FEMME.

Contenant leurs vies, faits, & gestes, depuis leur arriuée en France, iusques à l'execution de leurs personnes.

A PARIS,

Chez Ioseph Bouïllerot, ruë de la Calandre au Croissant.

M. DC. XVII.

Auec permission.

Acc 83-101 (240)

LE ROMANT DE CONCHINE ET DE SA FEMME.

Contenant leurs vies, faits, & gestes depuis leur arrivée en France, jusques à l'exécution de leurs personnes.

A PARIS

Chez Joseph Bonillerot, rue de la Calandre au Croissant.

M. DC. XVII.

LE ROMANT DE Conchine & de sa femme.

Contenant leurs vies, faicts, & gestes, depuis leur arriuee en France iusques à l'execution de leurs personnes.

EN l'année, 1600. Le feu Roy Henry le Grand d'heureuse memoire, pour l'accompliſſement des promeſſes de mariage, faictes par ſa Maieſté à la tres-auguſte Princeſſe de Florence, à preſent Reyne mere du Roy, il fut queſtion d'enuoyer des Ambaſſadeurs en Italie, pour faire aſçauoir le deſir & l'intention qu'il auoit deffectuer ce qui eſtoit commencé: luy meſme ſe tranſporta en la ville de Lion, auec vne aſſiſtance tres-magnifique pour y reçeuoir ſa future Eſpouze: Tout ce qui eſtoit requis & neceſſaire à l'effect d'vne alliance tant deſiree, ne fut eſpargné en aucune façon, ſi bien que le Roy ayant ſéiourné en ceſte ville par vne longue eſpace de temps, en fin la Princeſſe y arriua, portant le nom de Reyne de France, (comme ayant contracté le mariage à la mode des Roys)

Son entrée fut treſ-ſolemnelle, & la reception que luy fit le peuple teſmoignoit aſſez combien il en receuoit de contentement. Les Seigneurs & les Da-

mes qui l'assistoient recogneurent aussi tant de bonnes volontés, qu'ils fonderent desiors vn espoir que la France les pouuoit gratifier: quelque sejour se fit encores par le Roy & la Reyne en ladite ville de Lyon, & puis leurs Majestés iugeant que leurs presences estoient autant necessaires qu'agreables aux Parisiens, elles s'acheminerent de pardeça, où estãt arriuez chacun en particulier & en public, donna preuue du ressentiment d'allegresse qu'il en auoit.

Ces choses ainsi effectuées, le Roy donna ordre à l'establissement de la maison de sa chere Espouze, de sorte qu'en mesme temps tous ses officiers furẽt establis; Conchine qu'elle auoit emmené de Florence auec sa femme, n'eust point de qualité plus releuée que de simple Gentil-homme, aussi n'estoit il pas necessaire ny conuenable de luy donner vn grade plus éminent que ne permettoit son extraction, (puisque ses merites ne luy auoient encores rien aquis:) quand à sa femme elle reçeust la faueur par la benignité du Roy, & l'amitié que luy portoit la Reyne, à cause que elle auoit esté allaictée par vne mesme nourrice, que d'estre vne de ses Dames d'honneur, & d'en receuoir les pensions ordinaires : Ce qui à tousiours continué en pareil estat, iusques au iour infauste du paricide, commis en la personne de ce grand Monarque & qui eust subsisté tousiours auec la mesme raison sans ce miserable & funeste accident.

Mais helas! du depuis l'Estat de la France a bien changé de face & de couleur. Premierement nous auions vn Roy, dont l'effroy de ses armes faisoit trébler ses plus fiers ennemys. Nous auions la Paix, auec laquelle nous banquetions, toutes choses nous estoient à souhait & à plaisir: les affaires se fai-

ſoient auec le compas de la Iuſtice, & par ce coup il nous eſt à la verité demeuré vn Roy, fils legitime de ce grand Roy, ſeul heritier de ſa valeur & de ſon courage, mais la tendreur de ſes ans luy deſnioit ce, que nos crimes ne pouuoient eſperer. Nous le voyõs la fatigue des guerres que nous auons ſupportée depuis ce temps, teſmoigne aſſez le mauuais viſage de noſtre fortune, & ſert de preuue plus que ſuffiſante, de ce que nous auons eſté fruſtrez de nos premieres felicitez. L'accident eſt arriué au mois de May de l'annee mil ſix cens neuf, lors que nous eſtiõs preſts de ſauourer le plus grand heur qui ſe pouuoit imaginer : D'vn coſté nous eſperions l'agrandiſſement de la Couronne de noſtre incomparable, de l'autre nous n'attendions que l'heure de voir les plus grands triomphes pour le reſpect de ſa chere eſpouſe, que la France ayt iamais peu conſiderer, & ſur ce poinct l'enfer exhala vn de ſes monſtres, qui mettant le couſteau dans le cœur de ce braue Prince, nous mit tous au coupe-gorge, & à l'appreſt de tous nos mal-heurs.

Ainſi la France fut miſe au tombeau de ſes miſeres, ou du moins demy-viue dans iceluy, à la façon des Scythes, n'ayant plus pour obiect que ſa propre infortune, ny pour conſolation que ſes langueurs : Ainſi les Lys commencerent de fleſtrir, s'inclinant autant deuers la terre, comme ils ſe releuoient auparauant deuers le Ciel, ainſi di-je, & apres ce funeſte coup, ceux qui deſiroient de paruenir aux grades, & de trancher des Monarques en cour, prindrent l'occaſion à leur aduantage, ſans conſiderer ſi la iuſtice & la raiſon le permettoient ; tellement que par la naiſſance du mal-heur public, pluſieurs firent naiſtre

leurs prosperitez, iusques à se glisser dans les honneurs, qui appartenoient aux plus principaux de la Couronne: entre lesquels Conchine & sa femme ne manquerent iamais d'appetit, non plus que de mauuaises volontez, (ainsi qu'il sera dit par cy apres) & le tout afin de triompher de la clemence des François, qu'ils cõmencerent déslors de nommer Coyons se voyant (estrangers qu'il estoient) plus fauorisez & plus cheris que non pas ceux de la maison: Ouy ce fut lors que ces deux viperes de l'Estat idolastrerent leurs dessein pernicieux, & en suyuirent tellement la trace, que le progrés du temps nous a fait voir quel estoit leur but & leur intention.

Pour venir au premier grade d'honneur dont Conchine fut fauorisé apres le regretable trespas du grand Henry, il fut pratiqué par sa femme, & requis à la Reyne Mere, auec toutes les humbles remonstrances, q'vn esprit pareil au sién pouroit inuenter, pour venir à bout de son desein: Ce grade fut de premier Gentilhomme de la chambre du Roy, soubstenu des pensions, telles que requiert la qualité, puis desirant de sesleuer de plus en plus, & negligeant mesme le seruice quil deuoit à sa majesté en sa condition, il fist tant que de mesler vn diuorce en Cour, persuadant á ladite Dame Reyne quil n'estoit pas necessaire á des Princes de posseder tant de richesses pendant la minorité d'vn Roy, que si les places quilz tenoient des vn long temps leur restoient en possession, qu'à la moindre disgrace ce leur seroit vn bouleuers pour les exempter de la recognoissance de leur deuoir, de façon que sur telles pestilentieuses raisons, la Reyne mere consulta ce qu'elle en deuoit faire, & comment pour maintenir toutes choses en leur estat

elle deuoit se comporter.

Cependant la femme de Conchine qui commençoit d'auoir de la creance, soubçonnant que si ceste sage Dame s'addressoit à ceux qui n'ont iamais procuré que le bien public, que ses dessein seroient reduits en vn neant, elle s'aduisa de luy faire changer le Conseil, d'y installer des gens à sa poste, & du tout accordans à ses desseins, si bien que lors qu'elle proposa de ceste affaire, aussi tost ces nouueaux Conseillers furent d'aduis, d'oster les moyens à Messieurs les Princes de pouuoir iamais paroistre, si ce n'estoit par vn commandement special,) en quoy Conchine commença de s'esleuer plus que jamais :) car Monsieur de Longueville ayant esté depossedé de la citadelle d'Amiens, ce fut luy qui s'en empara & qui s'en rendit le souuerain, (combien que la Picardie n'en reçeust aucun contentement) le Marquisat d'Ancre en mesme temps luy fut donné, aucuns à ce subject commencerent de se reuolter, quelques libelles estoient semez à la sourdine, puis ceux qui auoient le plus d'interest en l'affaire, s'eslongnerent de la cour auec vn si grand creue-cœur, que leur absence tesmoigna comment il n'estoit pas licite de desobliger ceux, qui recherchoient tous les iour les moyens d'obliger le peuple.

Voila le motif des premieres mouuemens qui nous ont causé tant de dõmage: que si l'on sestonne comment des gens de peu, tels que Conchine, & sa femme, ont esté le seul sujet de ce desastre, helas! encores que nous ayons souffert beaucoup d'iniures, si est-ce que nous n'auons point d'occasion de nous plaindre, au respect de ce grand Dieu, qui par leurs charmes, tant de fois a esté blasphemé, encores quilz eussent

la cognoissance de leurs impietés. Leur proces faict & parfaict, instruit assés le peuple de leurs maluersations, & peut-on croire par le contenu d'icelluy, que la Reyne Mere a bien esté deceuë, lors qu'é consideration de la Patrie, elle les a voulu gratifier: Et de faict, quel esprit pouroit resister aux inuentions desquelles ilz se seruoient, si le scachant il ne recouroit au remede contraire: Or est-il quelle ignoroit tous leurs sacrifices clandestins, & par consequent, leur faisant du bien, il est à presumer que sa memoire vouloit seulement reçeuoir le los d'auoir aggrandy quelq'vn pendant son regne.

Considerations qui ont apporté tant de troubles en ce Royaume, qu'il eust mieux valu que telles viperes n'eussent esté iamais engẽdrees que l'air en eust esté infecté par leurs maledictions, & que la terre leur eust seruy pour y bastir leurs autels d'impieté.

En quoy les bõs Frãçois ont sujet d'approuuer ce que l'on en peut dire: car n'estãt rié de si sensible que la perte du sang, & du bié, la liberté publique ne peut faillir vomissant contre ceux qui luy procuroient vn esclauage. Encore si Conchine se fust tenu dedans les bornes de son deuoir, quil se fut contenté du Marquisat d'Ancre, sans enuahir l'heritage dautruy & sans faire establir des Loix soubs le nom du Roy, peu d'enuie eust couru contre sa personne, & si ne procedant point de la part de Messieurs les Princes, ce neust esté q'vn simple vent, que la moindre rozée eust peu abbatre: Mais son cœur grossi d'orgueil & d'ambition ne vouloit point agir dans les choses finies, son but n'estoit que l'infini, au plus que les faueurs l'enuironnoient, au plus il les vou-

loit

loit enuironner, murmurant alentour d'elle, ainſi que faict le Baſilic alors qu'il tient vne charongne ainſi ceſte ame cauteriſee commença de ſe rendre odieux tant des grands, que des petites, nonobſtant les ſignes que ſes plus particuliers amis luy faiſoient, ainſi il commença d'eſtablir ſa tyrannie, ſoubs les auſpices de l'yreligion qu'il practiquoit auec Montalto, & pour la faire encores authoriſer de plus en plus, fiſt tant que de ſe faire reueſtir de la dignité de Mareſchal de France, ſoubs laquelle du depuis (combien que le Parlement ne l'euſt approuuee,) il à commis tant d'exactions enuers le peuple qui luy eſtoit baillé en gouuernement, qu'a peine peut-il encores ſe dire poſſeder vn pouce de terre.

Que n'a point faict encores ceſt ennemy de l'eſtat, apres que les mouuemens ont eſté ceſſez, de qu'elles inuentions ne s'eſt il point voulu ſeruir pour eſtre dit le Viceroy, la voix du peuple le public aſſez clairemẽt d'en diſcourir d'auantage, ceſt perdre le temps, il faut neceſſairement ſe reſtreindre ſur ce que ſon ambition explique elle meſme, & notamment ſur la priſe de poſſeſſion de la Prouince de Normandie, en laquelle il fuſt eſtably gouuerneur, pour recompence de la Citadelle d'Amiens, de laquelle il eſtoit ſorty, & dans laquelle il a voulu du depuis r'entrer: ayant doncques acquis encores ce gouuernement, eſt queſtion de s'y faire dire gouuerneur; la ville de Roüen le receuſt pour tel a la verité, mais auec beaucoup de peine & de rencœur, & n'euſt eſté quelle ne s'eſtoit point ſentie des dernieres guerres, & qu'a ſon ſubiect elle y pourroit participer, ſi elle ne le recognoiſſoit pour tel, en fin elle luy donna l'entrree, le receuſt, ainſi que l'affection du peuple le pouuoit permettre. Tandis

Leonora Galigay sa femme, qui possedoit du tout l'oreille de la Reyne mere, preiugeant que tant de faueurs pourroient vn iour contrarier à son mary, & que par ce moyen elle s'en pourroit ressentir auec vne notable infamie, elle luy persuada qu'il estoit necessaire pour la sauuegarda de leurs personnes, d'estre assistees d'vn grand nombre de gens de guerre, lesquels respondroient de leurs actions, quand la necessité le requerreroit, & lesquelles ils disperceroient aux places dont ils estoient gratifiez.

Les choses ainsi proposees & premeditees ladicte Leonora Galigay vint au bout de son dessein, & cependant Conchine reuint de Normandie en cette ville de Paris, où il seiourna fort peu, à cause d'vn aduertissement de la mauuaise volonté que l'on luy brassoit, si bien qu'il s'en retourna en ladicte Prouince, ayant vne assistance si somptueuse, que par icelle l'on iugea bien, qu'il n'ignoroit pas ce qui estoit dãs les coffres du Roy; & ce fut sur ce seul subiect qu'il eust de la peine d'entrer en la ville de Caen, car les habitans qui ne le souhaittoient en façon quelconque, ayant assez ouy parles de ses deportemens en Picardie, comme du meurtre commis en la personne du sieur de Prouuille par luy du tout authorisé, tant en France, qu'en Italie, & d'vne infinité d'autres actions, qui sembloient plustost proceder de la part d'vn Tyran, que d'vn homme de bien, au lieu de luy donner vne entree libre & respectueuse, ils se mutinerent contre son intention, iusques à ce que de la part du Roy ils receurent commandement de le receuoir.

Entré qu'il y fut, pour vn temps il se rendit assez sociable, son exterieure ne monstrant que de l'humi-

lité en sa personne, chacun commençoit de l'applaudir, mais luy qui n'auoit d'autre dessein, que de triompher de la benignité des François, recognoissant c'este bienvueillance en mesme temps il vouluſt en abuſer, introduisant de nouuelles coustumes, establissant de nouuelles loix, & voulant faire des leuees de deniers contre toute iuſtice & équité.

Ce qui fit incontinent reuolter le peuple & alumer son courage de tant d'animosité, que s'il ne se fuſt absenté de la ville, il euſt esté en danger de sa personne : Tellement qu'il s'alla retirer à Quillebœuf, où il demeura assez long-temps, traffiquant en ce lieu de son mauuais naturel, par le moyen des intelligences qu'il auoit tant en Italie, Espagne, Flandre, Allemagne, qu'autres lieux d'où il receuoit souuent des nouuelles.

Ce long sejour luy semblant ennuyeux, il reuint en ceste ville nuictamment, où estant, au lieu d'aller en son logis du faux-bourg S. Germain, il s'alla retirer en celuy qui estoit au tenant du Louure, ce qui fit que peu de personnes ne sçeurent point son arriuee : aussi ne s'en enqueſtoit-on gueres tant qu'il s'estoit acquis de mauuais bruict : toutesfois quand quelques iours apres l'on vit des ses Pages par la ville, on iugea bien qu'il n'estoit pas loing, & si soubçonna-on en mesmes temps, qu'il n'estoit-pas reuenu de la sorte, sans quelque intention d'executer quelque nouueau dessein, lors les vns en disoient ce qui leur sembloit, les autres suyuoient la commune oppinion, bref comme l'on estoit en ces entreparlers en mesme temps il couruſt vn bruict par la ville, qu'il y auoit eu vn grand meurtre dans le Louure, que l'on s'estoit addressé à la personne du Roy, &

que plusieurs des plus grands de la Cour estoient expediez : Rumeur qui fut incertaine plus d'vne heure entiere, & sans que Madame la Princesse, passant sur le pont nostre Dame, fit assauoir par ses propres plainctes, comment monsieur le Prince son fils estoit arresté, le peuple commençoit de se mettre en armes pour faire recherches des autheurs du meurtre pretendu : mais lors qu'il entendit ceste voix affligee, il cessa vn peu son esmotion, iusques à ce que la raison luy permist d'en sçauoir les causes. Le bruict cessé, ceux qui perdoient leur credit, & leur fortune par le moyen de la detention de ce Prince, afin de s'en vanger contre les autheurs, ils animerent la populace, pour courir dessus Conchine, & pour le terminer s'il eust esté possible, pour veuë de laquelle animosité, l'on alla droit à son logis, auec vne fureur si violente, que s'il s'y fust rencontré auec ses assistãs, l'on eust tout mis au fils de l'espee : Toutesfois pour ce coup le bon-heur luy en vouluſt : car on ne rencontra dans ce logis que quelques vns de ses moindres seruiteurs, qui ne desirant perdre la vie, pour vn subjet de si peu d'importance, ne firent frime aucune de se rebeller ; de telle sorte que ceste populace, suyuant la passion des bons François, & sans d'autres considerations de reprimãde, mire ledit logis entierement au pillage, & non satisfaicte encore de ceſt affront, dégrada tous les arbres du jardin : Les plus chetiues personnes mesmes, & lesquelles l'on n'eust pointcreu se vouloir ressẽtir, s'estoiẽt celles qui vomissoiẽt toutes sortes de maledictiõs cõtre Conchine, & contre sa femme : Presage qui leur deuoit pronostiquer, ce que le temps leur a faict assauoir à leurs despens, & qui les deuoit faire cesser ce que leurs a-

mes machinoient contre le Roy, & contre la France.

S'eſtoient (en faut demeurer d'accord) deux ames de fiel & de corruption, deux inſtrumens produicts, de l'enfer, qui tenoient les reſſorts de noſtre bien, & de noſtre infortune, s'eſtoient dis-ie deux Crocodilles qui nous riant nous eſtouffoient, & qui n'auoient en vn mot d'autre recommandation, ny d'autre deſſein que de nous mettre dans le cercueil, ainſi qu'il auoiet des-ja mis nos proſperitez; il eſt vray ces deux viperes nous eſtoient vn fleau, qui eſgrenoient nos contentemens, lors que nous les tenions deſſus leur pied ferme: car apres ce ſcandale fait en leurs perſonnes, par le moyen d'vne fureur publique, qui euſt creu que Conchine euſt entrepris (comme il à faict) pour exterminer meſſieurs les Princes, qu'il euſt faict venir des eſtrangers pour les ſubjuger, qu'il ſe fuſt rendu plus que iamais poſſeſſeur des finãce du Roy, qu'il euſt voulu fortifier le Mont de ſaincte Catherine ẽ Normãdie, qu'il euſt dis-je vſé de paroles ſi peu reſpectueuſes enuers ſa Majeſté, veu que c'eſtoit par ſon authorité tenuë en bride, qu'il diſpoſoit ainſi de la France! Helas! quel eſt eſprit humain, qui ſe peut forger tant de preſumption, la bien-ſeance ne permet-elle pas d'aduouër vn tel perſonnage, non pour vn homme, mais pluſtoſt pour vn vautour, auide de ronger le cœur d'vn Royaume, ouy, il eſt plus que raiſonnable de l'accorder, ſes actiõs trop manifeſtes, ſe cenſurent elles meſmes, & ſe reduiſent au meſpris de la poſterité.

De là, les derniers mouuemens ſont ſuruenus, Soiſſons, Neuers, Retel, & pluſieurs autres places de ce Royaume par ce moyen ont couru le danger de

la ruine, le Roy en estoit en luy mesme tres-desplaisant; aussi ses fidelles seruiteurs faisoient assauoir à sa Majesté d'où prouenoient toutes ses menees, de façon que le tout luy estãt notoire, & que l'astuce de Conchine en estoit la plus subtile prattique, aduerty mesme qu'il vouloit entreprendre sur sa personne & sur ceux qu'il affectionnoit le plus, il delibera d'y reme dier, à quoy neantmoins il eut beaucoup de difficulté: toutesfois Dieu qui presidoit, sur vn dessein si salutaire, iugeant par sa diuine prouidence qu'il estoit plus expedient qu'vn seul mouruſt, que tant d'innocens fussent mis au coupe-gorge, il luy donna la resolution de le faire apprehender, pour le conuaincre des crimes dont la voix publique l'accusoit, à quoy fut employé le sieur Baron de Vitry, à present Mareschal de France, lequel desirant de satisfaire à ses promesses, & voulant estre dit bon & fidelle seruiteur du Roy, il arresta ledit Conchine sur le pount du Louure, où se mettant en deuoir de rebellion, il fut terrassé sans beaucoup d'esmeute, & cy tost son corps enleué.

Le soir par la supplication de quelques personnages pieux, la clemence du Roy permit de l'inhumer en l'Egliſe de sainct Germain de Lauxerrois, & le lendemain, le peuple se resentant encores de sa ioye renaissante, & de la haine qu'il portoit à ce deffunct, l'alla tirer du monument pour le traisner parmy la ville; ce qu'estant fait il fut pendu par les pieds au bout du pont neuf, en vne potence qui y estoit plantee, puis desmembré & reduit en plusieurs & diuerses parties, mis dans le feu pour y consommer, & ses cendres iettes au vent.

Quant à Leonora Galigay, comme le simple peu-

ple s'exerçoit de la sorte sur son mary, les bons officiers de la Couronne, trauailloient tandis à la conuaincre des crimes dont elle estoit fort soubçonnee, & pour cet effect, l'on arresta ceux que l'vn & l'autre auoient introduicts dans le Conseil du Roy, l'on mit garnison dans leurs logis, l'on se saisit aussi de sa personne, & la detient-on quelque temps au Louure, au lieu, ou Monsieur le Prince auoit esté detenu, quelques iours apres elle fut conduitte en la bastille, puis emmenee en la Consiergerie du Palais.

Cependant que l'on depute des Commissaires pour luy faire & parfaire son procez, ainsi que l'on en a veu l'execution.

Or les cas dont elle estoit soubçonnee, & à iuste raison, estoient d'auoir fort agy aux entreprises de feu son mary, de luy auoir donné conseil, d'auoir des intelligences par toutes les contrees de l'Vniuers d'entretenir deçà & delà des pensionnaires au despens du Roy, qui s'inclineroient à leurs intentions, d'auoir pareillement fait venir en France des Iuifs de nation, pour y obseruer à sa deuotion leurs ceremonies, d'auoir aussi eu pour agreable les oblations Iudaïque, de s'estre seruie de l'œuure de Magie, & de Caracteres, ainsi qu'il se void au factum & à l'abregé de son procez.

Pour lesquels, & autres y contenus, la Cour s'inclinant plus à la misericorde qu'à la punition, la condamna d'auoir la teste tranchee en la place de greue, son corps mort, ards & bruslé, & ses cendras iettees au vent; ce qui fut executé le Samedy huictiesme iour de Iuillet de l'annee presente mil six cens dix-septs, où ladicte Galigay demonstra tant de constance, que ceux qui eussent esté ignorans de ses forfaits,

l'euſſent iugee lors pour innocente.

Voilà comment l'ambition & le mauuais naturel de Conchine & de ſa femmes, ont eſté la cauſe de leur vitupere, ainſi ayant eſté des plantes qui vouloient offuſquer noſtre lumiere, l'on a offuſqué non ſeulement la cauſe, mais eſtouffez quant & quant leurs propres effects.